

## Jardins communautaires Formulaire d'inscription à la liste d'attente

Ce programme est réservé aux résidentes et résidents de la Ville de Montréal. Veuillez compléter le formulaire en lettres moulées. L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Les documents peuvent être envoyés par courriel, par la poste ou en personne à la mairie avec les preuves d'adresse.

M.  Mme  Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Arrondissement : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Groupe d'âge : 18-24  25-34  35-44  45-54  55+

Jardin de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve où vous désirez vous inscrire :

**Arc-en-sol**

(avenue Pierre-De Coubertin et rue Arcand)

**BP Tétreaultville** (rue Aubry et rue de Marseille)

**Cabrini-annexe** (rue Cabrini et boulevard Rosemont)

**Dupéré** (rue Saint-Donat et rue de Forbin-Janson)

**Hochelaga** (rue La Fontaine et rue Cuvillier)

**Jacques-Charbonneau**

(rue Beaubien Est et rue Cabrini)

**Antenne ferroviaire Longue-Pointe**

(rue Théodore entre les rues Ontario et de Rouen)

**Jardin de l'Institut**

(rue de Marseille et rue du Trianon)

**Maisonneuve** (avenue Letourneux et rue de Rouen)

**Marseille** (rue Du Quesne et rue de Marseille)

**Monsabré** (rue Monsabré et rue de Toulouse)

**Pierre-Bernard** (boul. Pierre-Bernard et rue Bisailon)

**Clément-Jetté Nord** (rue Joffre)

**Obligatoire :** Veuillez joindre à la demande une preuve de résidence (incluant votre nom et adresse datant de moins de 3 mois) telle une photocopie de facture d'un compte d'Hydro-Québec, d'un compte de téléphone ou une photocopie de permis de conduire.

### Quelques informations pertinentes :

- 1) L'inscription pour l'obtention d'un jardinet est gratuite. Une cotisation obligatoire est toutefois demandée par les comités de jardins pour l'achat d'outils ou le financement d'activités.
- 2) Le service de jardin communautaire est offert par l'arrondissement du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre.
- 3) Les règlements des jardins communautaires sont disponibles sur le site de l'arrondissement, sous l'onglet « Activités et loisirs », dans la rubrique « Parcs et jardins ».
- 4) Vous devez lire et respecter les règlements. Tout manquement aux règlements peut entraîner la perte de votre jardinet.
- 5) Un seul jardinet est attribué par personne et par adresse civique.

Signature (ou cochez la case) :  \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_